

COMpte-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze,
Le 19 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Mesdames Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Jacqueline LETISSIER, Messieurs Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Absents excusés représentés : Mesdames Jacqueline SCARPETTA (pouvoir à C. Fillon), Frédérique ESCANDE (pouvoir à M. Groh), Bridget LOUSA (pouvoir à F. Martin) Messieurs Max MANNÉ –Maire (pouvoir à N. Cahuzac), Régis DAGORY (pouvoir à J. Letissier)

Absents excusés : Mesdames Valérie LOURY, Hélène MAIRESSE, Messieurs Pascal ARDOUIN et Eric PINAUD

Secrétaire de séance : Madame Claudie FILLON

Date de convocation	14 mars 2012	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	14 mars 2012		Présents	10
			Votants	15

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente du 19 décembre 2011 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur GROH, Premier Adjoint au Maire, informe les conseillers des 4 décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation générale.

Décision du 2 janvier 2012 : passation d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de remplacement administratif en mairie

Décision du 13 janvier 2012 : encaissement d'un chèque de 698,46 euros de notre assureur Groupama en indemnisation d'un dégât des eaux dans un logement communal au 10 rue Degly Maillot

Décision du 16 janvier 2012 : conclusion de deux avenants avec la société ECCR pour l'aménagement de l'ancienne poste :

		marché initial ttc	avenant n° 1 ttc	nouveau marché ttc
société ECCR	lot 1 gros oeuvre	36 179.00 €	- 4 939.48€	31 239.52 €
société ECCR	lot 4 menuiseries bois	5 238.48 €	- 1 447.16 €	3 791.32 €

Décision du 15 mars 2012 : encaissement d'un chèque de 4731,38 € de notre assureur Groupama en remboursement de la détérioration du portail des ateliers municipaux.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel GROH, Premier adjoint délégué aux finances, procède à la présentation du réalisé 2011.

Les comptes, conformes aux écritures du Receveur Municipal, sont approuvés à l'unanimité.

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	23 339.42	dépenses	243 192.68
recettes	112 073.24	recettes	45 470.14
résultat	88 733.82	résultat	-197 722.54
résultat antérieur N-1	12 030.37	résultat N-1	47 101.83
résultat de clôture	100 764.19	résultat de clôture	-150 620.71

Les principales dépenses sont en exploitation le paiement de la rémunération de la Lyonnaise des Eaux pour le service des eaux pluviales (années 2010 et 2011) ainsi que des amortissements et en investissement les travaux d'extension du réseau d'assainissement chemin de la Cavée et la réhabilitation de l'assainissement de l'avenue de Chavoye (en partie - solde des paiements prévu sur 2012).

En recettes d'exploitation, encaissement des taxes de raccordement à l'égout ainsi que de la subvention exceptionnelle en provenance du budget communal (92000euros)

2bis - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve également le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Receveur Municipal conforme au compte administratif.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant les résultats de l'exercice 2011 ainsi que le déficit des restes à réaliser qui s'élève à 85 488 euros, il est nécessaire de réaliser l'affectation suivante en 2012 :

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2012	100 764.49 €
compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » recette d'exploitation – budget primitif 2012	0.00 €
TOTAL	100 764.49 €

4 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUITE SDA (CHAVOYE – CAVEE) – AVANCE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau Seine Normandie ayant accepté de nous faire bénéficier d'une avance de 62628 euros remboursables en 15 ans à taux zéro pour nous aider à financer les travaux de réhabilitation du réseau, accord unanime du conseil pour autoriser le Maire à demander cette somme.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur Michel GROH procède à la présentation chapitre par chapitre du réalisé 2011 pour le budget communal.

Celui-ci se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 584 584.82	dépenses	348 958.47
recettes	1 878 378.63	recettes	415 436.89
résultat	293 793.81	résultat	66 478.42
résultat antérieur	401 498.10	résultat antérieur	405 185.80
résultat de clôture	695 291.91	résultat de clôture	471 664.22

Accord unanime -

5bis - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve également le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Receveur Municipal conforme au compte administratif.

5ter - ABSENCE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 - BUDGET COMMUNAL

Compte -tenu du résultat de clôture d'investissement et des restes à réaliser (dépenses 367 000 euros /recettes= 295 000 euros) à noter qu'aucune affectation n'est nécessaire du résultat d'exploitation 2011 vers le compte 1068 du budget primitif 2012.

Accord unanime.

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2012	néant
compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » recette de fonctionnement – budget primitif 2012	695 291.91 €
TOTAL	695 291.91 €

6 - AVANCES SUR VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser les avances suivantes sur subventions en 2012 :

Aide à Domicile en Milieu Rural	à revoir au BP 2012	Caisse des Ecoles <i>cppte 657361</i>	31 200 €
Association du Personnel Communal	1 500 €	Centre Communal d'Action Sociale <i>cppte 657362</i>	10 000 €
Association Mareil GV (ex Music Gym)	1 000 €		
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 300 €		
Cercle de l'Amitié	2 500 €		
Croix Rouge Française (section mauloise)	200 €		
Do You Speak English	600 €		
Ecole de Musique et Danse	21 000 €		
Football Club de Mareil	3 000 €		
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	0 €		
Halte Garderie "Les Pitchoun's" de Maule	300 €		
Judo (USMM)	2 100 €		
Office Municipal des Sports	0 €		
Photo Club de Mareil	0 €		
Scouts Unitaires de France (groupe de Thoiry)	150 €		
Tennis Club de MSM	4 000 €		
Union Nationale des Combattants	500 €		
La Ligue contre le Cancer	300 €		
	<i>TOTAL compte 6574</i>		39 450 €
	<i>RITMY compte 6281</i>		520 €

7 - MICROCRECHE – CONVENTION AVEC LA PART DE REVE - AVENANT

Une convention a été signée entre la Commune et la société LA PART DE REVE le 21 mai 2010 pour l'accueil de 9 enfants maximum à la microcrèche "Les Petits Crayons".

Considérant le changement de réglementation en 2011 permettant l'accueil de 10 enfants, il a été proposé par la Mairie à la société de revoir le calcul des tarifs appliqués afin de tenir compte de ce changement.

La société LA PART DE REVE a donné son accord aux changements proposés.

Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur les changements suivants :

1 – La formule de révision de la participation communale prévue à l'article 7-2 de la convention ne sera pas appliquée. En 2012, cette participation ne sera pas augmentée.

2 - La participation 2012 des familles, à compter du 1er avril (date d'augmentation des montants versés par la CAF dans le cadre de la PAJE), pour les montants résiduels une fois déduite la PAJE versée aux familles, ne sera pas augmentée.

Le montant total (participation résiduelle + PAJE) sera, lui, augmenté du même montant que la PAJE.

3 - Une grille tarifaire établie d'un commun accord entre les parties sera annexée à la convention.

Accord unanime du Conseil pour autoriser le Maire à signer l'avenant.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR REMPLACEMENT DES MATS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE CHAVOYE & ALLEES PERPENDICULAIRES

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) peut accorder aux communes de moins de 2000 habitants des aides afin d'inciter celles-ci à rénover leur parc d'éclairage public.

Nous pouvons donc présenter un dossier concernant notre projet de remplacement de tous les mâts situés avenue de Chavoys et allées perpendiculaires.

Accord unanime du Conseil.

M.Groh précise que le dossier à présenter à l'ADEME est très complexe à remplir, qu'il faut démontrer une baisse de moitié des consommations électriques et qu'en cas de refus de l'ADEME, nous ne pourrions attendre d'autres subventions pour ces travaux puisqu'ils sont liés aux travaux de voirie de Chavoys.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE ROUTE DE MANTES (RD 191)

Afin de faire ralentir les véhicules qui viennent de Maule et arrivent sur le rond point Place de Mareil (zone 30), un radar pédagogique doit être installé. L'opération est estimée à environ 3000 euros (fourniture et pose).

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à demander une aide au Conseil Général au titre du programme d'utilisation du produit des amendes de police.

10- BIEN PRESUME VACANT ET SANS MAITRE PARCELLE AH 46 de 247m2 + PROJET D'ECHANGE DE TERRAIN

Par arrêté du 17 juin 2011, Monsieur le Maire a constaté l'absence de propriétaire connu sur la parcelle nue cadastrée AH 46 située en prolongement du chemin piéton rue du Pain Perdu (lieudit les Harias) ainsi que l'absence de paiement de contributions foncières depuis plus de trois ans,

Par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2011, il a été décidé de présumer ce bien sans maître au sens de l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que les publications et affichages réglementaires effectués sur la Commune pendant plus de six mois (du 18 juin 2011 au 6 mars 2012) n'ont pas fait l'objet de recours en contestation, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'intégration de ce bien dans le domaine communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention M. Clavéro) :

DECIDE d'intégrer dans le domaine communal la parcelle cadastrée AH 46 afin de prolonger le chemin piétonnier situé rue du Pain Perdu.

AUTORISE le Maire à échanger une partie de la parcelle AH 46 (environ 120m2 équivalents à deux languettes de terre de chaque côté) avec une partie de la parcelle riveraine AH 47 afin de permettre le prolongement du chemin qui devra avoir une emprise de 6 mètres et permettre l'accès aux deux propriétés riveraines cadastrées AH45.

Maître JOB sera chargé de rédiger l'acte d'échange.

Monsieur GROH rappelle qu'il faut trouver un nom à ce chemin et invite tous les élus à faire des propositions.

8 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant clos, un tour de table est effectué :

☛ Il est demandé quelle est la position de la Municipalité sur l'implantation éventuelle d'éolienne privée dans le village et s'il est possible d'envisager une réglementation au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration ?

Réponse : Une étude est en cours par la mairie pour trouver des solutions qui puissent satisfaire tout le monde. Des accords de bon voisinage sont toujours à privilégier. Il faut toutefois noter qu'un PLU ne peut interdire les éoliennes.

☛ La fête de la musique aura lieu le 23 juin.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire

Max MANNÉ

CR du Conseil Municipal en date du 19-03-2012 signature des élus valant approbation

Michel GROH		Jean-Yves LEGROS	
Jacqueline SCARPETTA		Jacqueline LETISSIER	
Claudie FILLON		Valérie LOURY	
Pascal ARDOUIN		Bridget LOUSA	
Nathalie CAHUZAC		Hélène MAIRESSE	
Julien CLAVÉRO		François MARTIN	
Régis DAGORY		Eric PINAUD	
Frédérique ESCANDE		Jean-Louis ROCHE	
Gérard GUERRE		Luc URBAIN	